

N° 2026-24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AULNAT**

Séance du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à 18 h 00, le conseil municipal, dûment convoqué le vingt-deux avril deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. FAGONT Alain, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27 dont 4 procurations

L'ordre du jour de la présente séance a été :

Publié sur le site internet de la Commune le 22 avril 2026

Affiché en mairie le 22 avril 2026

Envoyé à la presse le 22 avril 2026

Présent(e)s : vingt-trois (23)

M. FAGONT Alain, Mme MAHAUT Jessika, M. THABEAU Didier, Mme CHETTOUH Aïcha, M. PRADIER Éric, Mme RÉVEILLOUX Françoise, M. LAZEWSKI René, Mme MATHEY Catherine, M. KLINKPÈ Sèvèho, M. ALLEZARD Fabien, Mme BALICHARD Dominique, Mme CORDELETTE Claire, M. DAVID Anthony, Mme DE ALMEIDA Dominique, Mme DELPUEYO Jessica, M. DOS SANTOS Antonio, M. GAILLARD Jean-Michel, M. KOWALEWSKI Jean-Marc, Mme PIRES Claude, Mme ALAPETITE Nadine, M. BACHELLERIE Frédéric, M. CHATTI Mourad, Mme COUTANSON Pascale.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : quatre (4)

- De Mme BERREIRO Elsa-Maria à REVEILLOUX Françoise ;
- De M. BÉRARD Cyrils à Mme MAHAUT Jessika ;
- De Mme MANDON Christine à Mme Nadine ALAPETITE
- De M. FROMENT Sylvain à M. Frédéric BACHELLERIE

Absent(e)s: zéro (0)

Secrétaire de séance : Mme Jessika MAHAUT.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures et constate que le quorum est atteint.



Objet : Budget Principal – Compte Financier Unique 2025

Rapporteur : Catherine MATHEY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif ;

Vu la délibération 2022-60 du 08 novembre 2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Commune d'Aulnat ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune d'Aulnat ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, Monsieur Le Maire sort de la salle du Conseil au moment du vote. Le Conseil Municipal désigne Mme Catherine MATHEY présidente de séance aux fins d'organiser les débats puis la votation du compte financier unique.

Le compte financier unique est présenté et résumé comme suit par la présidente de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 630 915,61€	4 550 894,91€	6 181 810,52€
	Recettes réalisées	1 098 916,03€	4 734 067,52€	5 832 983,55€
	Restes à réaliser	90 402,51€	0,00 €	90 402,51€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 646 776,54€	5 434 678,88€	7 081 455,42€
	Dépenses réalisées	1 460 442,86€	4 548 021,28€	6 008 464,14€
	Restes à réaliser	155 570,07€	0,00 €	155 570,07€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-361 526,83€	186 046,24€	-175 480,59€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	15 860,93€	883 783,97€	899 644,90€

Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-345 665,90€	1 068 830,21€	724 164,31€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-65 167,56€	0,00 €	-65 167,56€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-410 883,46€	1 068 830,21€	658 996,75€

Entendu l'exposé du rapporteur sur le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2025,

Entendu que Monsieur le Maire est sorti de la salle du Conseil pour le vote du Compte Financier Unique,



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver le Compte Financier Unique 2025 du Budget Général ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents constituant le CFU 2025, en vue de leur transmission au juge des comptes.**

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance, Jessika MAHAUT	Monsieur le Maire, Alain FAGONT
	

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le



ID : 063-216300194-20260428-DEL2026_24-DE

